

## Qui crée la monnaie ?

Le terme « monnaie » est tellement familier que l'on se pose rarement la question de savoir quelle est l'origine de la monnaie et quel est son processus de création.

Lorsqu'ils parlent de monnaie, les économistes distinguent généralement *monnaie fiduciaire* et *monnaie scripturale*. La première, dont le nom rappelle le mot latin *fiducia* (confiance), est composée des pièces et des billets de banque. La seconde reprend l'ensemble des avoirs détenus sur un compte bancaire et qui sont transférables par virement, domiciliation, carte bancaire, etc. Les avancées technologiques ont fait naître une troisième catégorie : la *monnaie électronique*. La monnaie électronique est un équivalent numérique de l'argent liquide qui est stocké sur un support électronique (*card based*) ou sur un serveur distant (*server based*).

L'ancêtre du billet de banque a vu le jour en raison des inconvénients liés à la monnaie d'or et d'argent : c'est surtout le risque de se faire voler qui incita des marchands à rechercher une personne de confiance qui accepte ces valeurs en dépôt, afin de n'avoir sur eux que le strict nécessaire. Vu leur capacité à évaluer les métaux précieux, les orfèvres endossèrent souvent ce rôle, qui est aujourd'hui celui des banques commerciales. En échange, ils remettaient des certificats de dépôt aux déposants.

Voyant qu'une partie des dépôts restaient dans leurs coffres, les orfèvres-banquiers se mirent à faire des prêts : le crédit bancaire était né. Les sommes prêtées pouvaient à leur tour être mises en dépôt. Une distinction a donc pu être opérée entre ce que l'on appelle aujourd'hui la monnaie fiduciaire (monnaie émise par les banques centrales, qui a remplacé les pièces d'or et d'argent) et la masse (ou agrégat) monétaire, créée par les intermédiaires



financiers au sens large. Ainsi, l'agrégat monétaire M3 <sup>(1)</sup> de la zone euro reprend les billets et les pièces en circulation, mais aussi les dépôts à vue, les dépôts d'épargne, les autres dépôts à court terme ainsi que les titres à court terme.

La différence entre monnaie fiduciaire et agrégat monétaire (M3) augmente avec le degré de sophistication des marchés financiers et leur capacité à innover. Si les banques centrales ont bien le monopole de l'émission des billets, il n'en va pas de même de la création de monnaie au sens large.

(1) M1 = Monnaie fiduciaire + monnaie scripturale (monnaie électronique incluse)  
M2 = M1 + dépôts d'épargne et autres dépôts à court terme  
M3 = M2 + titres à court terme

### Pour en savoir plus

- Fiche d'information : Le prêteur en dernier ressort, fiche n° 23